

29 juillet 2016



« Border Intelligence Brigade » ou « Border Guards »

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Les forces paramilitaires de la <i>Border Intelligence Brigade</i>	3
1.1. L'armée soudanaise et la milice progouvernementale <i>Border Intelligence Brigade</i>	3
1.2. Processus de recrutement	4
1.3. Effectifs	4
1.4 Organisation territoriale	5
1.5 Rébellions contre les autorités gouvernementales.....	5
2. Les opérations militaires menées par l'armée soudanaise et ses forces supplétives au Darfour entre 2008 et 2015.	6
2.1. Implication des gardes-frontières dans les opérations de contre-insurrection au Darfour	6
2.2. L'offensive gouvernementale « Eté décisif ».....	7
2.3. Exactions commises par les gardes-frontières lors des opérations de contre-insurrection gouvernementales au Darfour	8
2.3.2. Le rôle des gardes-frontières Rizeigat dans la répression du conflit interarabe à Jebel Amir en 2013.....	9
2.3.3. Exactions commises lors des opérations de contre-insurrection au Jebel Marra en 2014. 10	
3. Attitude des autorités face aux défections des forces de sécurité nationale	10
3.1. Les cas de défections collectives de gardes-frontières	10
3.2. Les sanctions en cas de désertion individuelle	11
3.3. Traitement réservé aux membres de la famille de ceux qui refusent de faire leur service militaire	12
3.4. Les conditions du retour individuel.....	12
Bibliographie.....	13

Résumé : Cette note présente la milice soudanaise des gardes-frontières et les exactions commises lors des opérations gouvernementales de contre-insurrection au Darfour de 2008 à 2015. Une section est consacrée à l'attitude des autorités face aux désertions des gardes-frontières et aux risques encourus en cas de retour au Soudan.

Abstract: This note presents the Sudanese "Border Guards" pro-government militia and its role during counter-insurgency operations in Darfur from 2008 to 2015. It includes Border Guards' penalty for desertion and related risks on return to Sudan.

1. Les forces paramilitaires de la *Border Intelligence Brigade*

1.1. L'armée soudanaise et la milice progouvernementale *Border Intelligence Brigade*

Depuis les années 1980, on a assisté au développement de groupes paramilitaires rattachés de façon plus ou moins officielle à l'armée soudanaise. Le recours du gouvernement à des milices s'est accentué depuis le début du conflit au Darfour en 2003. Au Darfour, depuis 2003 on les a surnommées *janjaweed*¹, puis ces milices ont été progressivement intégrées parmi les forces armées soudanaises. Elles ont pu avoir différents noms selon les périodes : Forces de Défense Populaires, qui sont les plus anciennes, *Border Intelligence Brigade*, particulièrement active au Darfour, *Central Reserve Police*, et depuis 2013, Forces d'intervention rapides². Ces milices, recrutées majoritairement parmi les tribus arabes nomades du Darfour, sont le fer de lance de la contre-insurrection gouvernementale dans la région.

Les effectifs de la *Border Intelligence Brigade* (BI) ou *Istikhbarat al-Hudud*, dont les membres sont mieux connus sous l'appellation de « *Border Guards* », faisaient officiellement partie des forces de sécurité intérieures soudanaises. Créées suite aux critiques des opérations gouvernementales de contre-insurrection dans les régions périphériques en conflit avec Khartoum, les autorités soudanaises les ont présentées comme la marque du contrôle du pouvoir central sur les milices rebelles. Les brigades des gardes-frontières ont constitué le principal vecteur d'incorporation des milices irrégulières au sein de l'armée soudanaise. Les *Border Guards* recevaient des documents d'identité militaires et un salaire mensuel³ de 300 000 livres soudanaises (USD 117)⁴. Inconnues avant la guerre au Darfour de 2003, les Brigades des *Border Guards*

¹ *Janjaweed* ou *janjawid*, terme générique et péjoratif pour désigner les milices tribales arabes intégrées à l'armée régulière soudanaise. Le sens du terme *janjaweed* est contesté. Avant le conflit au Darfour, le terme renvoyait communément aux bandits armés présents dans la région. Au cours du conflit, il s'est vu largement repris par une partie des populations locales non-arabes, par les médias et les agences humanitaires pour désigner les milices paramilitaires recrutées par le gouvernement soudanais pour réprimer les mouvements rebelles et leurs présumés soutiens parmi la population civile. De nombreux groupes associés aux *janjaweed* rejettent cette appellation dans son acception récente. Le terme est toujours régulièrement employé pour désigner les groupes armés opposés aux mouvements rebelles et affiliés aux forces régulières soudanaises, bien qu'en réalité ils s'en soient largement autonomisés. L'engagement de ces différents groupes dans le conflit au Darfour est extrêmement variable. Certaines tribus arabes sont restées neutres, tandis qu'un petit nombre d'individus arabes ont soutenu les groupes *janjaweed* (Flint, 2009 ; 2010), certains tribus non-arabes ont également soutenu les milices *janjaweed*, mais il existe aussi des milices non-arabes progouvernementales et anti-Zaghawas (Gramizzi et Tubiana, 2012). Une forte corrélation a été établie entre la situation économique des tribus et leur propension à prendre les armes : la tribu *Abbala* des *Rizeigat*, des éleveurs de chameaux du Darfour-nord, largement dépourvus de terres, ont été plus enclins à prendre part au conflit armé tandis que les *Rizeigat Baggara* du Darfour méridional possédaient leurs propres terres et ont eu tendance à rester neutres. L'imputation de la responsabilité collective des exactions commises par les *janjaweed* aux seules tribus arabes a notamment servi à diviser la Darfour suivant des antagonismes tribaux simplistes ignorant les multiples facteurs ethniques, économiques, politiques et environnementaux à l'œuvre dans les conflits au Soudan. LOEB, Jonathan, « *Talking to the Other Side. Humanitarian engagement with armed non-state actors in Darfur,, Sudan, 2003-2012* », Humanitarian Working Paper, 08/2013.

² Également connues sous l'appellation anglaise *Rapid Support Forces* ou RSF.

³ Small Arms Survey, *Border Intelligence Brigade (Istikhbarat Al Hudud), AKA Border Guards*, Human Sudan Human Security Baseline Assessment, 11/2010.

⁴ FLINT Julie, « *Beyond "Janjaweed: Understanding the Militias of Darfur"* », Small Arms Survey, HSBA Working Paper 17, 2008, p. 21.

possédaient une structure opérationnelle proche de celles des unités militaires régulières et étaient théoriquement contrôlées par les services des renseignements militaires⁵.

Les brigades des gardes-frontières étaient à l'origine intégrées aux forces armées en tant qu'unité opérationnelle des services de renseignement. Leur quartier général, basé à Khartoum était dirigé par le général Al-Hadi Hamid el-Tayeed en 2005⁶, qui avait la charge de l'intégration des milices tribales au sein des forces régulières, suivant les nécessités des opérations de contre-insurrection⁷. Les brigades des gardes-frontières recevaient des armes et un soutien logistique de la part des forces armées et pouvaient, si besoin, appeler les forces régulières soudanaises en renfort armé ou aérien. Toutes les unités étaient dirigées par des commandants de l'armée soudanaise⁸. Au Darfour-Nord, le lieutenant-colonel Abdul Wahid Saeed Ali Saeed était connu comme le commandant de la brigade des gardes-frontières basée à Misteria. Elles comprenaient par ailleurs un groupe d'intervention rapide baptisé '*The Quick and Horrible Force*', dirigé par Musa Hilal, le chef suprême de la branche *Mahamid* de l'ethnie arabe des *Rizeigat* du nord du Darfour⁹.

1.2. Processus de recrutement

Recrutés à l'origine dans le cadre du conflit au Soudan du Sud, le gouvernement central a commencé à faire appel aux unités des gardes-frontières quand débute le conflit au Darfour en 2002-2003, selon un processus de recrutement similaire à celui des forces armées régulières. Des appels aux volontaires étaient diffusés par le biais des médias locaux selon des critères d'âge, de citoyenneté et de conditions physiques appropriés. Environ 3 000 volontaires auraient ainsi été recrutés et déployés au Darfour. Les membres de ces unités étaient recrutés dans leurs régions d'origine, suivant leurs connaissances des zones et des tribus locales, et selon leur faculté à distinguer les ethnies en présence. Les gardes-frontières étaient placés sous le contrôle opérationnel des officiers des services des renseignements militaires et, le cas échéant, placés sous le commandement des forces armées régulières¹⁰.

1.3. Effectifs

Le rôle officiel des gardes-frontières était de sécuriser les zones transfrontalières et de collecter des informations sur la situation sécuritaire des régions périphériques proches du Tchad, de la République centrafricaine et du sud du Soudan¹¹. Sous-divisés en plusieurs branches, les effectifs ont été très armés et mieux rémunérés que les forces régulières. Il n'existe pas de données officielles connues quant à leur nombre exact. Elles auraient compté 11 000 hommes en octobre 2010, mais ces effectifs demeurent difficiles à évaluer, en raison de milices tribales qui viennent temporairement grossir leurs rangs¹². Parmi ces effectifs, 4 000 hommes auraient été déployés mi-2010 en dehors du Darfour, dont 2 000 à Omdurman pour motif de « réentraînement », puis à Khartoum

⁵ Trad. DIDR [anglais] : "Virtually unknown before the Darfur war, the Border Guards have structures and organization similar to those of regular military units and are theoretically controlled by Military Intelligence.", FLINT Julie, *op.cit.*

⁶ UNMIS, *Government of Sudan Security Forces in Darfur*, 22/11/2005, p.3

⁷ Small Arms Survey, *op. cit.*

⁸ FLINT Julie, *op.cit.*

⁹ Small Arms Survey, *op.cit.*

¹⁰ UNMIS, *op. cit.*

¹¹ *Ibid.* Les forces de sécurité des Nations-unies ont été déployées au Soudan le 24 mars 2005 suite à la résolution 1547 du Conseil de sécurité de l'ONU (2004). Le Soudan du Sud ou Sud-Soudan n'a obtenu l'indépendance qu'en 2011, il appartenait à l'époque encore au territoire souverain du Soudan.

¹² Small Arms Survey, *op. cit.*

pour sécuriser la capitale attaquée par des insurgés en mai 2008. Deux mille recrues supplémentaires étaient également dirigées par Musa Hilal¹³.

A partir de 2007, les brigades des gardes-frontières ont représenté le bras armé du gouvernement central soudanais dans ses opérations de contre-insurrection au sud du Darfour. Ces unités se sont également vues impliquées dans des conflits tribaux interarabes dans le sud et l'ouest du Darfour, utilisant lors de ces affrontements des véhicules des forces armées régulières ainsi que des armes de petit et de moyen calibre¹⁴.

1.4. Organisation territoriale

Les brigades des gardes-frontières sont réparties selon une organisation territoriale précise couvrant les diverses régions périphériques soudanaises.¹⁵ Le siège de la *Border Intelligence* se situe à Masteri, une localité proche de la frontière tchadienne au sud-ouest d'Al-Geneina, la capitale du Darfour-Ouest¹⁶. A l'origine, son unité la plus active en 2003-2004 et composée principalement de membres de la tribu arabe *Rizeigat* du Darfour-Nord basés à Misterei¹⁷.

Les forces paramilitaires des gardes-frontières étaient déployées dans l'ensemble des sous-régions du Darfour :

- au Darfour-Nord, 3 000 hommes dans le camp d'Al Fasher, et 2 000 à Misteria sous le commandement de Musa Hilal et d'Um Jalul ;
- dans l'ouest du Darfour, 3000 hommes dans la localité d'al-Geneina, co-dirigés par Idriss Hassan Mahamid et Awlad Zeid ;
- au Darfour-Sud, 3 000 membres basés à Nyala sous plusieurs commandements distincts. Hemmeti, le grand rival de Musa Hilal¹⁸, est connu comme son chef le plus puissant. Il dirigeait 2 000 hommes¹⁹.

1.5. Rébellions contre les autorités gouvernementales

Al-Hadi Adam Hamid, un lieutenant-général à la retraite ayant périodiquement dirigé les gardes-frontières depuis 2003, explique : « à l'origine, notre objectif était de créer un corps professionnel de gardes-frontières pour protéger les frontières du Darfour, mais en 2003, l'objectif est devenu celui de combattre les rebelles... Plus tard, nombre de ses membres sont devenus eux-mêmes des rebelles, car ils pensaient que le gouvernement les avait abandonnés. Auparavant on leur remettait des salaires, des voitures, de l'essence et des uniformes, maintenant, cela est terminé²⁰ ».

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ FLINT Julie, *op. cit.*, p. 22.

¹⁶ UNMIS, *op. cit.*, p. 4.

¹⁷ FLINT Julie, *op.cit.*, p. 21.

¹⁸ TUBIANA Jérôme, « Out for Gold and Blood in Sudan, Letter from Jebel Amir », *Foreign Affairs*, 01/05/2014.

¹⁹ Small Arms Survey, *op. cit.*

²⁰ Trad. DIDR [anglais] : "Initially, our plans were to create a professional guard to protect Darfur's borders, but in 2003, the objective became fighting the rebels... Later, many members became rebels themselves, as they felt the government abandoned them. Before they were given salaries, cars, fuel and uniforms - now it's over." TUBIANA Jérôme, *op. cit.*

Les gardes-frontières ne seraient « *qu'officiellement sous contrôle gouvernemental et dont les membres, en réalité, n'obéissent qu'aux chefs de guerre et n'hésitent pas à s'affronter entre eux*²¹ ».

A mesure que le conflit armé entre les rebelles et les forces gouvernementales s'est déplacé au sud ces dernières années, l'unité des gardes-frontières la plus active et la mieux armée était la *South Darfur-based FUT 8*²² dirigée par Mohamed Hamdan Dogolo, également connu sous le nom d'« Hemmeti », issu de la branche *Mahariya* des tribus *Rizeigat* du Darfour-nord. Fin 2007, il prend la tête de plusieurs milliers de gardes-frontières en rébellion ouverte contre le gouvernement en raison de l'incapacité de ce dernier à payer leurs soldes. Sa rébellion prend fin début 2008 quand, menaçant d'envahir la capitale de l'Etat du Darfour-Central, Nyala, les autorités gouvernementales s'engagent à apporter un soutien financier et logistique aux unités *Mahariya*. Cette insurrection a également impliqué les gardes-frontières *Mahamid* du nord et de l'ouest du Darfour, qui sans toutefois bénéficier de l'autorité d'un chef charismatique comme Hemmeti, se soulevèrent également contre Khartoum²³.

De croissantes divisions vont opposer les brigades des gardes-frontières aux autorités soudanaises à partir de 2010, en particulier dans la région d'Al Fasher, au Darfour-Nord. Suite à l'effondrement d'un vaste programme d'investissement financier illégal, provoquant la colère des parties prenantes et des populations locales, de nombreux gardes-frontières, s'estimant lésés dans cette opération, se regroupent alors sous le commandement de Musa Hilal et de son neveu, Hafiz Daoud²⁴.

Des divisions internes sont également apparues. Un soulèvement a ainsi opposé le bataillon des *Mahamid FUT 7* s'estimant victime d'un traitement défavorable au profit du bataillon plus jeune des *Mahariya FUT 8*, dirigé par Hemmeti²⁵.

2. Les opérations militaires menées par l'armée soudanaise et ses forces supplétives au Darfour entre 2008 et 2015.

2.1. Implication des gardes-frontières dans les opérations de contre-insurrection au Darfour

De 2009 à 2012, la violence perdure au Darfour sous la forme de brigandages, de pillages²⁶ et de violents affrontements entre, d'une part, les forces régulières soudanaises²⁷ et les milices paramilitaires, et d'autre part, les forces rebelles²⁸.

L'ONG *African Center for Justice and Peace Studies*²⁹ rapporte qu'un nouveau seuil de violence est franchi à partir de février 2013, avec le recours aux bombardements aériens

²¹ *Ibid.* Trad. DIDR [anglais] : « *only nominally under government control, in truth, many of the fighters answer only to tribal warlords and do not hesitate to battle each other* », TUBIANA, Jérôme.

²² Le terme signifie « bataillon », ou « katiba » selon les termes employés par les forces armées soudanaises.

²³ Small Arms Survey, *op. cit.*

²⁴ HEAVENS Andrew, « Hundreds protest after 'Ponzi scheme' in Sudan's Darfur », *Reuters*, 29/04/2010.

²⁵ Small Arms Survey, *op. cit.*

²⁶ GRAMIZZI Claudio et TUBIANA Jérôme, « *Forgotten Darfur: Old Tactics and New Players*, Small Arms Survey, 07/2012.

²⁷ Ou *Sudanese Armed Forces*, l'acronyme SAF est fréquemment employé.

²⁸ African Centre for Justice and Peace Studies, Sudan Human Rights Monitor, March-April 2013.

²⁹ *African Center for Justice and Peace Studies* (ACJPS) est une ONG engagée dans la défense des droits de l'homme au Soudan. Depuis sa création en 2009, ACJPS est devenu un observatoire de référence dans le suivi

par les forces armées au Darfour-central et dans la région du Jebel Marra, située au nord-est de Zalingei³⁰. Le 14 février 2013, le Conseil de Sécurité des Nations-unies appelle à la cessation des hostilités et des bombardements aériens par le vote de la résolution 2091³¹. Le début de l'année est marqué par le déclenchement de nouvelles violences intertribales au Darfour-central et septentrional. Face à cette nouvelle éruption de violences, le gouvernement du Soudan se déclare dans l'incapacité de mettre fin aux combats interethniques. Plusieurs rapports d'ONG, et notamment *Human Rights Watch*, attestent néanmoins de l'implication de l'armée soudanaise et de ses forces de paramilitaires, parmi lesquelles les *Border Guards* et les *Central Reserve Forces*³². Ces milices, équipées d'armes et de véhicules de l'armée soudanaise, ont pris part aux combats, tuant des centaines de personnes et provoquant le déplacement de milliers de civils³³. Officiellement, Khartoum aurait déployé 30 000 membres des *Sudanese Armed Forces* (SAF)³⁴ et 20 000 *Border Guards* au Darfour. Compte-tenu des allégeances fluctuantes de ces milices, les estimations à ce sujet restent extrêmement peu fiables. En 2014, Jérôme Tubiana estimait à 200 000 les membres de ces milices présents au Darfour³⁵.

2.2. L'offensive gouvernementale « Eté décisif »

Le 14 avril 2014, suite au blocage du dialogue national et à l'échec des pourparlers avec les mouvements rebelles de l'Armée de Libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et le Mouvement pour la Justice et l'Égalité-faction Jibril Ibrahim (MJE-JI)³⁶, le gouvernement soudanais a publiquement donné le coup d'envoi de son opération militaire « Eté décisif » qui vise à « éradiquer la rébellion dans le Kordofan du Sud, le Nil Bleu et le Darfour », notamment par le biais du déploiement des Forces d'Appui Rapides (FAR) en renfort des forces armées soudanaises³⁷. Cette annonce a été suivie par une intensification des combats caractérisés par l'emploi de milices locales par le gouvernement et l'usage intensif de bombardements à l'encontre des civils³⁸. Les offensives des forces armées ont fait de nombreuses victimes civiles et causé des déplacements massifs de population³⁹. La poursuite de l'opération « Eté décisif » menée par les FAR a donné l'avantage aux forces gouvernementales au Darfour et a

de la situation des droits de l'homme et la formation des organisations de la société civile. Outre ses activités de plaidoyer, elle offre un appui technique aux réseaux informels de militants et une expertise juridique dans les contentieux liés aux droits de l'homme. Ses bureaux sont situés à New York, Londres et Kampala.

³⁰ African Centre for Justice and Peace Studies, *op. cit.*

³¹ Résolution 2091 adoptée par le Conseil de Sécurité lors de la 69ème session le 14 février 2013.

³² Human Rights Watch, "Sudan: ICC Suspect at Scene of Fresh Crimes", 03/06/2013.

³³ Sudan Democracy First Group, "Monthly Newsletter Issue (1) May 2013", 18 May 2013. *Sudan Democracy First Group* (SDFG) se présente comme un groupe de réflexion rassemblant plusieurs organisations de la société civile particulièrement engagées pour la transition démocratique au Soudan depuis les élections nationales d'avril 2010. Son mandat comprend des activités de recherche, d'analyse et plaidoyer sur les questions relatives au développement, à la paix et à la justice au Soudan. Ses activités couvrent notamment la défense des discriminations ethniques et de genre. Elle se revendique comme une organisation pro-démocratique représentant les différentes composantes ethniques et culturelles soudanaises.

³⁴ L'acronyme SAF est fréquemment employé.

³⁵ TUBIANA Jérôme, *Foreign Affairs*, *op. cit.*

³⁶ La rébellion armée est aujourd'hui composée de trois mouvements : l'armée de Libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM), le Mouvement pour la Justice et l'Égalité-faction Jibril Ibrahim (MJE-JI) et l'Armée de Libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW). En novembre 2011, ces groupes armés se sont associés au Mouvement Populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N), qui mène la rébellion au Kordofan du Sud et au Nil Bleu depuis la sécession du Soudan du Sud.

³⁷ Amnesty International, « Soudan. Des images satellites de bombardements aveugles font craindre un crime de guerre dans le Kordofan du Sud », 2015. Voir aussi : *Sudan News Agency*, "Minister of Defence in Al-Dashir. Decisive Summer Operation (two) launched", 11/12/2014.

³⁸ CHARBONNEAU Louis, "Government militia guilty of atrocities in Darfur : rights group", *Reuters Canada*, 09/09/2015.

³⁹ Human Rights Watch, "Men with no Mercy", 09/09/2015.

considérablement affaibli les groupes rebelles. Plusieurs rapports font état de nombreux abus commis à l'encontre de civils impliquant majoritairement les FAR et les différentes forces mobilisées durant les opérations de contre-insurrection : ceux-ci incluent des destructions volontaires de cultures et d'infrastructures, des enlèvements, des arrestations arbitraires, des exécutions sommaires, l'usage de la torture et des viols de masse⁴⁰.

2.3. Exactions commises par les gardes-frontières lors des opérations de contre-insurrection au Darfour

2.3.1. Climat d'insécurité et d'impunité imputé aux gardes-frontières

En 2008, Human Rights Watch (HRW) rapporte plusieurs cas d'attaques des forces et des milices progouvernementales incluant les gardes-frontières :

« Le gouvernement soudanais est responsable de crimes et violations graves du droit international commis par ses forces régulières et les groupes paramilitaires sur lesquels il exerce son contrôle. Les liens entre les forces armées gouvernementales et les milices janjaweed ont été abondamment documentées depuis 2004. Ces dernières années, le gouvernement a intégré des milices auxiliaires parmi ses forces de police et ses forces armées, parmi lesquelles les unités des gardes-frontières⁴¹ ».

La situation sécuritaire de la région de Nyala, la capitale du Darfour septentrional, s'est rapidement dégradée à partir de septembre 2010 en raison de la présence des milices *Popular Defence Forces*⁴² et des *Border Guards* devenues incontrôlables. La présence de ces groupes armés contribue fortement au climat d'insécurité, de peur et de non-droit à Nyala⁴³ : « les civils sont incapables de distinguer l'appartenance des groupes armés aux différentes factions, les *Border Guards* changent fréquemment d'uniformes et patrouillent en tenues civiles⁴⁴ ». Aucune enquête officielle n'a été menée pour poursuivre les auteurs des atteintes aux droits de l'homme perpétrées sur les civils par les différents groupes armés. Parmi les incidents et les abus rapportés :

- Le 13 septembre 2010, des *Border Guards* ont attaqué, volé et menacé de mort Salah Mohammed Ibrahim à Sm Alnseem, dans la région de Nyala.
- Le 17 septembre 2010, un groupe armé de présumés *Border Guards* a attaqué et tué à leur domicile les deux fils d'Ahmed Koko, un représentant gouvernemental, après qu'il ait déclaré la dissolution de l'accord entre les tribus *Rizeigat* et *Misseriya*. Il avait été menacé à plusieurs reprises durant les semaines précédant l'attaque.
- Le 29 septembre 2010, des miliciens arabes supposément affiliés aux *Border Guards* ont mené une attaque contre la *Tadamon Islamic Bank* de Nyala, après avoir échangé des tirs avec les forces de sécurité et échangé leurs

⁴⁰ U.S. Statement at Human Rights Council discussion on Sudan, 30/09/2015. Voir aussi : *Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on impunity and Accountability in Darfur for 2014*, OHCR, 08/2015, p.8. ; Human Rights Watch, "Men with no mercy", 09/09/2015.

⁴¹ Trad. DIDR [anglais] : "Sudanese government is responsible for crimes in violation of international law committed by its soldiers and by armed groups over which it exercises "overall control." Links between the government armed forces and Janjaweed militia have been well-documented since early 2004. In recent years, the government has integrated militias into auxiliary units of the army and police forces such as the *Border Guards Unit*". Cf. Human Rights Watch, "They Shot at Us As We Fled", 2008, p.35.

⁴² Ou « Forces de Défense Populaire ».

⁴³ African Centre for Justice and Peace Studies (ACJPS), "The African Centre urges Sudan to prosecute army crimes in Darfur", *Sudan Tribune*, 09/10/2010.

⁴⁴ Trad. DIDR [anglais] : "Civilians are often unable to tell which armed actors belong to different factions, as the border guards frequently change uniforms or patrol in plainclothes", ACJPS, *Ibid*.

tenues civiles pour des uniformes militaires⁴⁵, emportant le contenu du coffre-fort de la banque, estimé à 250 millions de livres soudanaises⁴⁶.

Suite à ces attaques, l'ACJPS a réitéré ses appels pour que le gouvernement désarme les gardes-frontières. D'après HRW : « *les événements survenus à Nyala montrent la complicité du gouvernement au Darfour-sud, et son incapacité à contrôler les gardes-frontières et les Forces de Défense Populaire*⁴⁷ ».

2.3.2. Le rôle des gardes-frontières Rizeigat dans la répression du conflit interarabe à Jebel Amir en 2013

Les milices des gardes-frontières ont été impliquées dans de nombreux cas d'exactions, d'intimidations et de violences en ayant pris part aux conflits interethniques au Darfour. Fin décembre 2012, la région de Jebel Amir⁴⁸, située au Darfour-septentrional, à 90 kilomètres environ de la ville de Zalingei, est le théâtre de violents affrontements interarabes entre les tribus arabes *Rizeigat* et *Beni Hussein* pour le contrôle des mines d'or. Les deux tribus comptant des membres parmi les effectifs des *Border Guards*⁴⁹, le conflit éclate en 2013 lorsqu'un chef *Rizeigat*, également membre des *Border Guards*, revendique le contrôle des mines d'or de Jebel Amir⁵⁰, mobilisant des forces paramilitaires et faisant des centaines de victimes⁵¹. Le « contingent *Rizeigat* des *Border Guards* déployés à Jebel Amir, en situation de force supérieure, a « pillé la mine et pris contrôle de la zone⁵² ».

Amnesty International rapporte que: « *les forces de sécurité soudanaises impliquées ont fait près de 200 morts près des mines d'or au Darfour [...] Les habitants de Kebkabriya ont identifiés des officiers gardes-frontières parmi les assaillants [...] D'autres villages ont été attaqués par les membres de l'ethnie Rizeigat et des gardes-frontières* »⁵³. Le conflit s'est intensifié avec les attaques de membres de la tribu *Rizeigat* sur les villages de la tribu *Beni Hussein*, qui firent 500 morts et 100 000 déplacés en un mois⁵⁴, ainsi que de très nombreux cas d'abus sexuels⁵⁵.

Les parties sont parvenues à un accord de cessez-le-feu le 3 juillet 2013 à Zalingei, la capitale du Darfour-central⁵⁶.

D'après l'ONG soudanaise *Sudan Democracy First Group*, des nettoyages ethniques massifs ont été perpétrés en mai et juin 2013 dans plusieurs Etats du Darfour, principalement commis par les milices *janjaweed* affiliées au régime et intégrées aux

⁴⁵ TUBIANA Jérôme : " *In Sudan, the janjawid have been drawn more and more into the Sudanese paramilitary forces—the Popular Defence Forces and Border Intelligence Guards—which explains why they often wear Sudanese uniforms*", The Chad-Sudan Proxy War and the "Darfurization" of Chad", *Small Arms Survey*, 2008.

⁴⁶ *Ibid.* ACJPS, *Sudan Tribune*, *op. cit.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Localité que l'on retrouve également orthographiée « Jebel Amer ».

⁴⁹ TUBIANA Jérôme, *Foreign Affairs*, *op. cit.*

⁵⁰ Amnesty International, " *10 Years on: Violations Remain Widespread in Darfur*", 28/03/2013.

⁵¹ TUBIANA Jérôme, *Foreign Affairs*, *op. cit.*

⁵² Trad. DIDR [anglais] : " *In the recent matchup over Jebel Amir, the Rizeigat contingent of the Haras al-Hodud was simply stronger. It "pillaged the mine and surrounding villages and took control of the area", according to O., a former rebel who is now a mine owner and prefers to go unnamed*". TUBIANA, *Ibid.*

⁵³ Trad. DIDR [anglais] : " *Reports that members of Sudan's security forces were involved in January attacks that left up to 200 people dead near a goldmine in Darfur must urgently be investigated, Amnesty International said today(...) Residents of Kebkabriya identified individual officers of the Border Intelligence Brigade (BIB, known as 'Border Guards') as being among the instigators of the violence*", cf. Amnesty International, " *Darfur : Government forces involved in gold mine attacks*", 30/01/2013.

⁵⁴ *Reuters*, " *Up to 100,000 people flee fighting in Darfur: U.N.*", 31 January 2013.

⁵⁵ Amnesty International, 30/01/2013, *op. cit.*

⁵⁶ Enough, " *Darfur's Gold Rush: State-Sponsored Atrocities 10 Years After the Genocide*", 05/2013.

forces régulières soudanaises. L'ONG mentionne à cet égard le rôle prépondérant des *Border Guards* et de la *Central Reserve Police*, engagées dans des offensives de grande ampleur contre certains groupes ethniques, contraignant plus de 300 000 personnes à fuir depuis le début de l'année 2013⁵⁷.

2.3.3. Exactions commises lors des opérations de contre-insurrection au Jebel Marra en 2014

Les gardes-frontières ont été impliqués dans de vastes exactions commises par l'armée soudanaise et ses forces supplétives au Jebel Marra en 2014⁵⁸.

*Radio Dabanga*⁵⁹ a, par ailleurs, documenté de nombreux cas d'attaques sur les forces de l'ordre et d'exactions à l'encontre de personnes civiles commises par les gardes-frontières à Zalingei, à Kutum et dans la localité d'El-Fasher au Darfour-nord, en 2012, 2014 et 2015⁶⁰.

3. Attitude des autorités face aux défections des forces de sécurité nationale

3.1. Les cas de défections collectives de gardes-frontières

Plusieurs cas de défections collectives de gardes-frontières ont ainsi été rapportés par *Radio Dabanga* depuis 2014. En octobre 2014, un groupe de gardes-frontières postés au Darfour-Nord a fait défection de l'armée régulière soudanaise. Les faits ont été minimisés par les autorités militaires qui nient la défection du lieutenant des gardes-frontières Musab Hamdo Mohamed Mahmoud Salem, affilié à l'armée à Al-Fasher⁶¹. Un groupe de 700 gardes-frontières ont fait défection le 20 octobre 2014, suite aux pratiques supposément discriminatrices de Khartoum à leur encontre. Suite à ces défections, des affrontements ont opposé à El-Fasher les gardes-frontières dissidents aux soldats de l'armée régulière dans à l'arme lourde⁶².

⁵⁷ Sudan Democracy First Group, *op. cit.*

⁵⁸ HRW, "Men with no mercy. Rapid support forces attacks civilians Darfur", 2015.

⁵⁹ *Radio Dabanga* est un projet de Radio Darfur Network, une coalition de journalistes, de médias internationaux et d'agences pour le développement, soutenu par un vaste consortium de bailleurs internationaux, d'organisations communautaires et d'ONG locales. *Radio Dabanga* a été conçu et mis en place par Free Press Unlimited aux Pays-Bas. *Radio Dabanga* travaille à l'intérieur comme à l'extérieur du Soudan. Son objectif est de livrer des informations objectives et transparentes à tous les Darfuris : urbains, ruraux, déplacés, réfugiés et membres de la diaspora. Radio Dabanga produit en anglais, en arabe soudanais ainsi que dans les dialectes locaux. Son siège se trouve au Soudan.

⁶⁰ *Radio Dabanga*, "Border Guards threatens to kill 9 hostages in Central Darfur", 11/07/2012 ; *Radio Dabanga*, "Three dead as govt. forces, Border Guards Clash in Zalingei, Central Darfur", 29/10/2014. Voir aussi *Radio Dabanga*, "Another Four North Darfuri Villagers Killed in Border Guards Attacks », 20/09/2015 ; *Radio Dabanga*, "Border Guards raid more Villages in Kutum, North Darfur", 09/10/2015.

⁶¹ *Radio Dabanga*, "SAF denies Border Guards' defection in North Darfur", 28/10/2014.

⁶² *Radio Dabanga*, "Dissident Border Guards confirm North Darfur clash", 28/10/2014.

3.2. Les risques de représailles en cas de désobéissance au commandement militaire

De nouvelles défections ont été documentées au Darfour-central en février 2015. Trois *First Lieutenant* des gardes-frontières de Jebel Marra ont refusé de se joindre aux combats menés par les forces gouvernementales contre les rebelles dans la région de l'ouest du Jebel Marra, en raison de la présence de leurs proches dans les rangs opposés. Ces officiers dirigeaient un groupe d'une trentaine d'hommes stationnés à Khor Ramla. Après avoir été renvoyés de leurs rangs, ils ont été limogés, puis internés à la prison militaire de Zalingei⁶³.

En juin 2014, le mouvement pacifiste *International Fellowship of Reconciliation* (IFOR) et l'ONG belge *Conscience Peace Tax International* déclarent n'avoir pu trouver aucun document mentionnant l'existence du droit à l'objection de conscience dans la législation et le code de conduite militaire soudanais⁶⁴. Le droit à la désobéissance militaire ne semblerait exister ni en droit ni en pratique au Soudan⁶⁵.

3.3 Les sanctions en cas de désertion individuelle

La désertion « est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de trois ans au Soudan et d'une amende⁶⁶ ». Conformément à la loi de 1992 sur le service national, présentées dans le rapport de mission d'enquête sur le Soudan par le Service d'Immigration du Danemark, quiconque essaierait de s'en dispenser « par la tromperie ou en [se] blessant » est passible d'une peine d'emprisonnement de deux à trois ans⁶⁷.

Fixées en 1992 selon termes du *National Service Act*, les conditions d'exemptions au service militaire soudanais sont strictes, toute tentative d'exemption étant poursuivie :

« Conformément à la loi de 1992 sur le service national, ceux qui sont appelés à effectuer leur service militaire ne sont pas autorisés à poursuivre des études supérieures ou à travailler. Les hommes en âge de d'être conscrits ont pour interdiction formelle de quitter le pays (art.20)⁶⁸ ».

Le numéro de juin 2003 du *Sudanese Human Rights Quarterly*, publication de l'Organisation soudanaise de défense des droits de la personne, affirme que « quiconque refuse de faire son service militaire national pourrait également se voir refuser des documents d'identité officiels tels que les documents de voyage, les pièces d'identité et le permis de conduire⁶⁹ ».

⁶³ *Radio Dabanga*, « Militia officers stripped of their ranks in Central Darfur », 09/02/2015.

⁶⁴ *Sudan National Service Act*, 1992.

⁶⁵ International Fellowship of Reconciliation (IFOR) and Conscience and Peace Tax International (CPTI) "Submission To The 111th Session Of The Human Rights Committee: Sudan", 06/ 2014.

⁶⁶ Danemark, Udlændingestyrelsen, *Report on Fact-finding Mission to Cairo, Khartoum and Nairobi: Human Rights Situation, Military Service, and entry and embarkation procedures in Sudan. 8 to 19 August and 20 to 23 November 2001*.

⁶⁷ *Ibid.* Voir aussi The Des Moines Register, Jennifer Jacobs « Anwar's Story », (Factiva), 24/12/2005.

⁶⁸ *Sudan National Service Act*, *op. cit.*, Para. 21.

⁶⁹ Canada, Immigration and Refugee Board of Canada, Response to Information Request (RIRs), Sudan: military service, 28/02/2007. Voir aussi : Sudan Human Rights Organization (SHRO), « Prosecuting a Murderous Regime », *The Sudanese Human Rights Quarterly*, N° 15, Le Caire, 06/2003.

3.4. Traitement réservé aux membres de la famille de ceux qui refusent de faire leur service militaire

Aux termes de la loi de 1992 sur le service national du Soudan, présentée dans le Rapport de mission d'enquête de 2001 sur le Soudan par le Service d'immigration du Danemark, « *quiconque aide un conscrit à éviter le service militaire national est passible d'une peine d'emprisonnement maximal de trois ans, d'une amende ou des deux*⁷⁰ ».

3.5. Les conditions du retour individuel

Le rapport britannique *Country Information and Guidance, Sudan : Treatment on Return* (2015) fait état d'arrestations systématiques à l'aéroport de Khartoum, mais rapporte n'avoir eu à sa connaissance aucun cas de mauvais traitements à l'encontre de demandeurs d'asile renvoyés vers le Soudan, exceptés certains profils particuliers dont les critères demeurent difficiles à établir⁷¹. Les témoignages rapportés par l'ONG britannique *Waging Peace* (2014) cités par le rapport britannique susmentionné évoquent néanmoins des risques de détention pour les personnes originaires du Darfour, les membres de groupes armés ou de l'opposition⁷², ainsi que des interrogatoires menés par les services de sécurité nationale⁷³.

⁷⁰ Canada, Immigration and Refugee Board of Canada, Response to Information Request (RIRs), Sudan: military service, 28/02/2007. Voir aussi : Danemark. 2001. Udlændingestyrelsen. *Report on Fact-finding Mission to Cairo, Khartoum and Nairobi: Human Rights Situation, Military Service, and entry and embarkation procedures in Sudan. 8 to 19 August and 20 to 23 November 2001*, 73.

⁷¹ Royaume-Uni, Country Information and Guidance, Sudan : Treatment on Return : "It is our firm belief that a failed asylum seeker, including an individual that had been subject to investigation by the immigration authorities on return, would not be at risk of further investigation by NISS on that basis alone. We do know however, that returnees can be subjected to further questioning by security should they be determined to be a potential person of interest. While it is difficult to offer a definitive statement on who would fall into such a category, activities likely to be of interest would include: being of previous interest to the authorities (in which case they may appear on a travel watch list); having a record of contact with Sudanese opposition groups outside of Sudan; or, having attracted the attention of the authorities during time overseas including through engagement with opposition groups within the diaspora", Annex A, p.15-16, 02/2015.

⁷² Trad. DIDR [anglais]: "Several published testimony accounts from the UK NGO Waging Peace, provided in their 20128 and 20149 reports refer to cases in which failed asylum seekers claimed they had experienced mistreatment or harassment on return to Khartoum. In the 2012 report this included the cases of Mr M, Mr A and Badaoui Malik Badaoui. In all of these cases the persons claimed to be from conflict areas and/or affiliated to opposition or rebel groups." Cf. Royaume-Uni, *op. cit.* Voir aussi Waging Peace, 'The Danger of returning home: The perils facing Sudanese immigrants when they go back to Sudan', septembre 2012.

⁷³ Sudan's National Intelligence Service, l'acronyme « NISS » est fréquemment employé.

Bibliographie

(sites web consultés en juillet 2016)

Institutions nationales

Royaume-Uni, Country Information and Guidance, Sudan: Treatment on Return, 02/2015 https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/458010/CIG_Sudan_FAS_v1_0.pdf

Canada, Immigration and Refugee Board of Canada, *Sudan : The Popular Defence Forces (PDF)*, 18/05/2011, <http://www.refworld.org/country,,IRBC,,SDN,,4f15182d2,0.html>

Royaume-Uni, Home Office, Country of Origin Information Service. *Sudan: Country of Origin Information Report, 2007* https://www.ecoi.net/file_upload/1329_1199978213_sudan.pdf

Canada, Immigration and Refugee Board of Canada, *Responses to Information Request (RIRs), Sudan: military service, 28/02/2007* <https://www.justice.gov/sites/default/files/eoir/legacy/2013/11/07/SDN102445.E.pdf>

Danemark, Udlændingestyrelsen, *Report on Fact-finding Mission to Cairo, Khartoum and Nairobi: Human Rights Situation, Military Service, and entry and embarkation procedures in Sudan. 8 to 19 August and 20 to 23 November 2001* https://www.nyidanmark.dk/nr/rdonlyres/a42178e9-7044-48f0-a93e-36e1005d58a7/0/sudanenred281002_eng.pdf

Articles scientifiques

GRAMIZZI Claudio et TUBIANA Jérôme, "Forgotten Darfur: Old Tactics and New Players", Small Arms Survey, 07/2012 <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/working-papers/HSBA-WP-28-Forgotten-Darfur.pdf>

LOEB Jonathan, « Talking to the Other Side. Humanitarian engagement with armed non State actors in Darfur, Sudan, 2003-2012 », Humanitarian Working Paper, 08/2013 <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/8590.pdf>

TUBIANA Jérôme, "The Chad-Sudan Proxy War and the "Darfurization" of Chad", Small Arms Survey, 2008 http://tamlyn-serpa.com/images/Chad_Sudan.pdf

FLINT Julie, "Beyond "Janjaweed : Understanding the Militias of Darfur", Small Arms Survey, HSBA Working Paper 17, 2008 <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/working-papers/HSBA-WP-17-Beyond-Janjaweed.pdf>

Organisations internationales

CSNU, Rapport spécial du Secrétaire-général sur l'examen de l'Opération hybride africaine-Nations-Unies au Darfour », 26/05/2015 <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=556db0f54>

OCHA, « Humanitarian Bulletin Sudan », n°8, 02/2015
<https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/sudan/document/ocha-sudan-weekly-humanitarian-bulletin-issue-08-16-22-february-2015>

CSNU, "Resolution 2091 (2013)", Adopted by the UN Security Council at its 6920th meeting on 14 February 2013, 2013 <http://www.refworld.org/docid/5124d7ae2.html>

UNMIS, *Government of Sudan Security Forces in Darfur*, 22/11/2005, 10p.
<https://publicintelligence.net/un-confidential-government-of-sudan-security-forces-in-darfur-report-november-2005/>

ONG

International Fellowship of Reconciliation (IFOR) And Conscience and Peace Tax International (CPTI) Submission To The 111th Session Of The Human Rights Committee: Sudan, 06/2014
[Http://www.cccprcentre.org/Doc/2014/06/INT_CCPR_CSS_SDN_17523_E.Pdf](http://www.cccprcentre.org/Doc/2014/06/INT_CCPR_CSS_SDN_17523_E.Pdf)

Human Rights Watch, "Men with no mercy", 09/09/2015
https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/sudan0915_insert_lowres_with_cover.pdf

Roudabesh Kishi, « Sudan leads in the use of rape as a weapon of violence in Africa », ACLED, 06/2015 <http://www.crisis.acleddata.com/sudan-leads-in-the-use-of-rape-as-a-weapon-of-violence-in-africa/>

Amnesty International, « Soudan. Des images satellites de bombardements aveugles font craindre un crime de guerre dans le Kordofan du Sud », 2015
<http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Soudan-Des-images-satellite-de-bombardements-aveugles-font-craindre-un-crime-de-guerre-dans-le-Kordo-12014>

Human Rights Watch, "Men with no mercy. Rapid support forces attacks civilians Darfur", 2015,
<https://www.hrw.org/report/2015/09/09/men-no-mercy/rapid-support-forces-attacks-against-civilians-darfur-sudan>

Human Rights Watch, « Mass Rapes in North Darfur: Sudanese Army Attacks Civilians in Tabit », 11/02/2015
<https://www.hrw.org/news/2015/02/11/sudan-mass-rape-army-darfur>

African Centre for Justice and Peace Studies, *Sudan Human Rights Monitor*, March-April 2013
<http://www.acjps.org/wp-content/uploads/2013/07/SHRM-March-April-2013-Feature-Article.pdf>

Sudan Democracy First Group, "Monthly Newsletter Issue (2): Covering the Period May 15 to June 30, 2013", 05/2013
<http://www.democracyfirstgroup.org/monthly-newsletter-issue-no-2/>

Amnesty International, "10 Years on: Violations Remain Widespread in Darfur", 28/03/2013 <http://www.amnestyusa.org/news/press-releases/10-years-on-violations-remain-widespread-in-darfur>

Enough, "Darfur's Gold Rush: State-Sponsored Atrocities 10 Years After the Genocide", 05/2013 http://www.enoughproject.org/files/Darfur_Gold_Rush.pdf

Amnesty International, "Darfur: Government forces involved in gold mine attacks", 30/01/2013 <http://www.amnestyusa.org/news/news-item/darfur-government-forces-involved-in-gold-mine-attacks>

Human Rights Watch, "Sudan: ICC Suspect at Scene of Fresh Crimes", 3/06/2013 <http://www.refworld.org/docid/51aef2f04.html>

Small Arms Survey, *Border Intelligence Brigade (Istikhbarat Al Hudud), AKA Border Guards*, Human Sudan Human Security Baseline Assessment, 11/2010 <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/facts-figures/sudan/darfur/armed-groups/saf-and-allied-forces/HSBA-Armed-Groups-Border-Guards.pdf>

International Fellowship of Reconciliation (IFOR) And Conscience and Peace Tax International (CPTI) Submission To The 111th Session Of The Human Rights Committee: Sudan, 06/2014 [Http://www.cccprcentre.org/Doc/2014/06/INT_CCPR_CSS_SDN_17523_E.Pdf](http://www.cccprcentre.org/Doc/2014/06/INT_CCPR_CSS_SDN_17523_E.Pdf)

Human Rights Watch, "They Shot at Us As We Fled", 2008 <https://www.hrw.org/reports/2008/darfur0508/darfur0508webwcover.pdf>

Médias

Sudan Tribune, « Defector officer returns to North Darfur after nearly three years », 17/07/2016 <http://sudantribune.com/spip.php?article59647>

CHARBONNEAU Louis, « Government militia guilty of atrocities in Darfur: rights group », Reuters Canada, 09/09/2015 <http://ca.reuters.com/article/topNews/idCAKCN0R91XS20150909>

Radio Dabanga, « Militia officers stripped of their ranks in Central Darfur », 09/02/2015 <http://sudaneseonline.com/cgi-bin/esdb/2bb.cgi?seq=msg&board=10&msg=1423497871&rn=0>

Radio Dabanga, "Border Guards raid more Villages in Kutum, North Darfur", 09/10/2015, <https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/border-guards-raid-more-villages-in-kutum-north-darfur>

Radio Dabanga, « Another Four North Darfuri Villagers Killed in Border Guards Attacks », 20/09/2015 <https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/another-four-north-darfuri-villagers-killed-in-border-guards-attacks>

TUBIANA Jérôme, "Out for Gold and Blood in Sudan, Letter from Jebel Amir", *Foreign Affairs*, 01/05/2014 <https://www.foreignaffairs.com/articles/sudan/2014-05-01/out-gold-and-blood-sudan>

Sudanese News Agency, « Minister of Defence in Al-Dashir. Decisive Summer Operation (two) launched », 11/12/2014 <http://reliefweb.int/report/sudan/minister-defense-al-fashir-decisive-summer-operations-two-launched>

Radio Dabanga, "SAF denies Border Guards' defection in North Darfur", 28/10/2014 <https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/saf-denies-border-guards-defection-in-north-darfur>

Radio Dabanga, "Dissident Border Guards confirm North Darfur clash", 28/10/2014, <https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/dissident-border-guards-confirm-north-darfur-clash>

Reuters, "Up to 100,000 people flee fighting in Darfur: U.N.", 31/01/2013 <http://www.reuters.com/article/us-sudan-darfur-idUSBRE90U1AO20130131>

Radio Dabanga, "Border Guards threatens to kill 9 hostages in Central Darfur", 11/07/2012 <https://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/border-guards-threaten-to-kill-9-hostages-in-central-darfur>

HEAVENS Andrew, « Hundreds protest after 'Ponzi scheme' in Sudan's Darfur », Reuters, 29/04/2010 <http://www.reuters.com/article/us-sudan-darfur-ponzi-idUSTRE63S3DM20100429>

African Centre for Justice and Peace Studies, « The African centre urges Sudan to prosecute army crimes in Darfur », Sudan Tribune, 09/10/2010 <http://sudantribune.com/spip.php?article36530>

BBC, "Confessions of a Sudanese deserter", 04/03/2009 <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7921311.stm>

Textes législatifs

Sudan, National Service Act, 1992 [https://www.icrc.org/applic/ihl/ihl-nat.nsf/6fa4d35e5e3025394125673e00508143/9d58d31886fef99dc1257110003a88d1/\\$FILE/National%20Service%20Act%20-%20Sudan%20-%201992.pdf](https://www.icrc.org/applic/ihl/ihl-nat.nsf/6fa4d35e5e3025394125673e00508143/9d58d31886fef99dc1257110003a88d1/$FILE/National%20Service%20Act%20-%20Sudan%20-%201992.pdf)

Sudan: Armed Forces Act 2007, 05/12/2007 <http://www.refworld.org/docid/4c037f1d2.html>

Autre

U.S. Statement at Human Rights Council discussion on Sudan, 30/09/2015 <https://geneva.usmission.gov/2015/09/30/u-s-statement-at-human-rights-council-discussion-on-sudan/>